AR-Préfecture de Basse-Terre
Acte certifié éxécutoire
971-219711322-20241025-8-DE
Réception par le Préfet : 25-10-2024
Publication le : 28-10-2024

Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 22 Octobre 2024

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Octobre 2024

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Procurations
29	20	03
Vote		
A L'UNANIMITE	Pour : 23	
	Contre : 00	
	Abstentions : 00	

Convocation du Conseil Municipal en date du :

16 Octobre 2024

L'an 2024, le Mardi 22 Octobre à 18 h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la **SALLE DES DÉLIBERATIONS**, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Jean-Louis FRANCISQUE**, Maire, pour la tenue de sa 4ème session ordinaire de l'année.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL – M. Jacques ANSELME – Mme Gilberte EUGENIE - M. Alain SARREAU – Mme Marie-Claude MARCIN – M. Albert LOSAT – M. Serge SACILE – M. Charly DARMALINGON - M. Rémi DUFLO - M. Charles-Henri DEVAUX – Mme Valérie ARICIQUE- Mme Annie CHRISTOPHE M. Jimmy FAUSTA – Mme Josette OTTO – M. Claude JERSIER ……..**(20)**

REPRÉSENTÉS : Mme Fabienne FARAJJE - M. Frantz RUPAIRE - Mme Sylviane BOURGEOIS……...…...**(03)**

ABSENTS : M. Louis LAROCHELLE - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Fulbert MIROITE Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Marie-Pierre DAMAS - Mme Laurence LAROCHELLE ……**(06)**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. *Madame Marie-Agnès SAINT-VAL* ***a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.***

D_20241022_61
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION DE POSTE

Le Conseil Municipal, sur rapport de Monsieur le Maire,

VU le Code général de la Fonction publique (CGFP),
VU la loi N°2019-826 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique ,
VU le décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
VU le tableau des effectifs,
CONSIDÉRANT que pour permettre de favoriser l'évolution de carrière des collaborateurs, il y a lieu de procéder à une création de poste,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

A l'UNANIMITE

Article 1 : DE CRÉER le poste suivant :

Filière	CADRE D'EMPLOIS	Grade	Quota Horaire	Nouvel effectif	Poste susceptible d'être pourvu par un contractuel
ADMINISTRATIVE	Attachés Territoriaux	Attaché	35 Heures	1	OUI *(articles L.332-2, L.332-6 et L.332-7 du CGFP)*

Article 2 : DATE D'EFFET

la présente délibération prendra effet à compter du **01 Novembre 2024**

Article 3 : CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget et reconduits chaque année.

Article 4 : Le Maire de Trois-Rivières, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 22 Octobre 2024.
Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
-recours administratif gracieux auprès de mes services,
-recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisie par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet «www.telerecours.fr »

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE

MAIRIE DE TROIS-RIVIÈRES * 97114 *